

Annexe 2

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE

En vue de l'instauration du Droit de préemption sur les
fonds commerciaux, les fonds artisanaux, les baux
commerciaux et les terrains destinés à accueillir un local
commercial de 300 à 1000 m² à TROIS-BASSINS

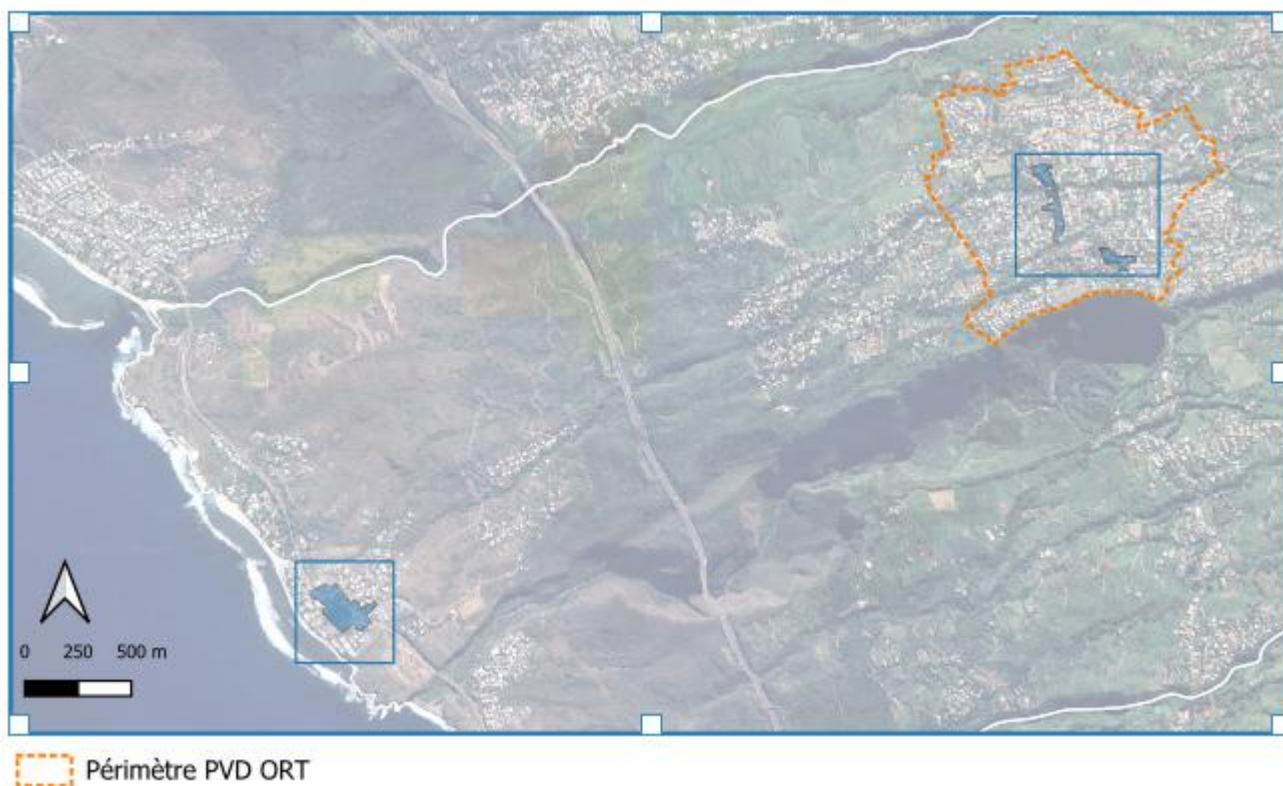
Février 2025

SOMMAIRE

I. PÉRIMÈTRES RETENUS.....	3
A. CENTRE-VILLE	4
B. LITTORAL.....	5

I. PÉRIMÈTRES RETENUS

La commune souhaite retenir un périmètre multi-sites afin de conforter ses deux principales polarités : le centre-ville et le littoral.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20250904-de-040925-2_3-DE
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025

A. CENTRE-VILLE

Au niveau du centre-ville, le périmètre retenu s'étend sur les rues suivantes, du nord au sud :

- 2 à 15b rue François de Mahy ;
- 1 à 6 rue Victor Hugo ;
- 4 rue du Père Jonas Hoareau ;
- 1 à 37 rue du Général de Gaulle (sauf n°2 – Mairie et n°12 – Gendarmerie) ;
- 4 à 20 rue Hervé Payet (n° pairs uniquement)
- Polarité annexe : 49 à 62 rue du Général de Gaulle



B. LITTORAL

Au niveau du littoral, le périmètre retenu s'étend sur les rues suivantes (du Nord au Sud):

- 158 à 178 Route Nationale 1a ;
- 3 à 7 allée des Palmiers ;
- 2 à 14 allée des Palmistes ;
- 2 Chemin des Boudous ;
- 1 à 3 chemin des Flamboyants.

Ce périmètre anticipe sur les projets de confortement de la centralité, en intégrant une continuité du périmètre bâti dédiée à la production de logements et de commerces en rez-de-chaussée :

